



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- Un bail dérogatoire avec la **société DALKIA** pour 1 235 m<sup>2</sup> sise « ZA Communautaire La Corbonne, 2 rue de la Corbonne à Pons », pour une durée de 2 mois ferme à compter du 19 février 2025 au 18 avril 2025. Le montant mensuel du loyer est de 1 300 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le

19 FEV. 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex